# ANNECY PATRIMOINE

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de la Haute -Savoie le 24 avril 2008

Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde ; c'est donc dépasser son droit que de la détruire.

Victor HUGO, Guerre aux démolisseurs. 1825





### Sauvons le paysage annécien !

L'association Annecy Patrimoine, créée en 2008, a pour objet d'agir en faveur de la préservation du patrimoine architectural et artistique et des paysages remarquables à Annecy et autour du lac d'Annecy.

C'est notamment sur le fondement des articles R111-21 du code de l'urbanisme et L621-30-1 du code du patrimoine que les recours ont été déposés au Tribunal administratif de Grenoble

"Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales". R111-21

"Est considéré, pour l'application du présent titre, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre de 500 mètres.". L621-30-1

A Annecy, l'association souhaite proposer des alternatives aux destructions presque systématiques des zones pavillonaires, des bâtiments qui, sans être classés, ont une valeur patrimoniale par leur histoire et par leur bonne intégration dans le tissu urbain.

Elle veille aussi à faire respecter le plus possible les alentours des monuments historiques classés ou inscrits. Par ailleurs elle propose une réflexion sur la restauration des paysages qui peut être mise en œuvre à l'occasion de la restructuration de quartier. Ainsi, depuis sa création, elle est particulièrement vigilante sur les projets architecturaux qui ont été proposés par un promoteur sur le site de l'ancien hôpital dans le secteur des Marquisats et des Trésum.

Annecy Patrimoine a ainsi engagé des recours contre les permis de construire délivrés au promoteur toulousain Monné Decroix. Afin d'avoir les moyens de lutter le plus efficacement possible contre ce projet qui défigurerait à jamais une des plus belles rives du lac, l'association met en œuvre une stratégie pour contrer ce projet et veut profiter de la chance historique du départ de l'hôpital pour proposer une restauration du site.

Elle a donc besoin de votre soutien pour lui permettre de mieux communiquer, intervenir avec efficacité devant les juridictions administratives et enfin proposer des alternatives architecturales qui puissent répondre aux exigences du respect de l'environnement historique, naturel et visuel.

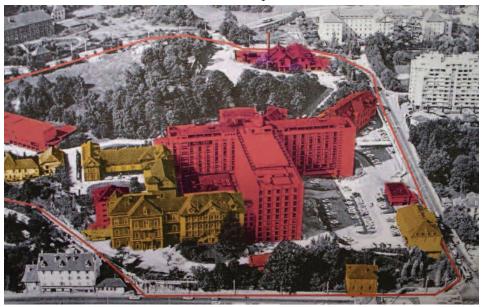
Alain Bexon, Président.



Le réaménagement du quartier de l'ancien hôpital est une chance unique d'harmoniser ce site avec la vieille ville et les bâtiments classés monuments historiques des alentours.

#### Notre proposition

A conserver : bâtiments en jaune A démolir : batîments en rouge



## Ce qui sera démoli, si les Annéciens ne réagissent pas !







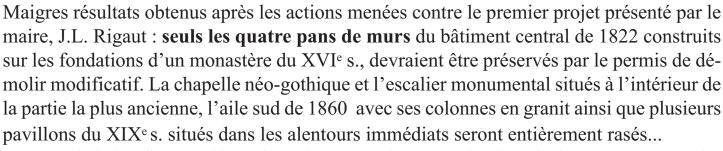












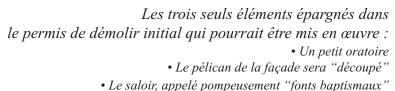
Un 1er permis de démolir l'ensemble, parties anciennes et modernes a été signé le 13 février 2007. Un 2ème permis de démolir a été signé le 30 septembre 2009 sauvegardant uniquement les murs extérieurs du bâtiment de 1822.



L'aspect du site vers 1920. Pourquoi ne pas redonner à ce lieu sa majesté perdue?

#### **QUELQUES CHIFFRES**

L'Agence régionale de la Santé devrait céder au promoteur une surface de 54 397 m<sup>2</sup> et une autre de 6449 m<sup>2</sup> pour un montant de 32 millions d'euros, une fois les permis de construire purgés du recours des tiers. Sur le premier terrain, 48 542 m² de surface de plancher (SHON) sont prévus (soit 550 logements, 110 chambres d'hôtel et 109 lits EHPAD). Sur le deuxième terrain il est prévu de construire 5856 m<sup>2</sup> SHON, soit 82 logements. Les immeubles seront d'une hauteur de 22,89 m (cela aura notamment pour effet de fomer une barre de 23 m de hauteur au niveau du boulevard de la Corniche!). Annecy Patrimoine est bien sûr pour la création de logements, mais en tenant compte du paysage et du patrimoine!





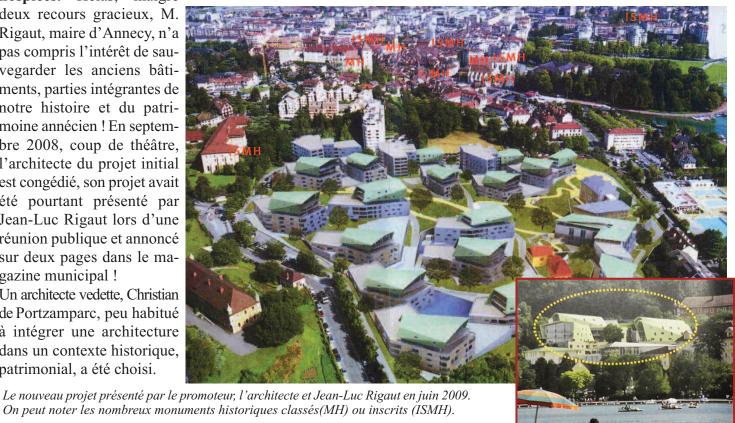




barres de béton actuelles dissimulant les anciens hospices. Hélas, malgré deux recours gracieux, M. Rigaut, maire d'Annecy, n'a pas compris l'intérêt de sauvegarder les anciens bâtiments, parties intégrantes de notre histoire et du patrimoine annécien! En septembre 2008, coup de théâtre, l'architecte du projet initial est congédié, son projet avait été pourtant présenté par Jean-Luc Rigaut lors d'une réunion publique et annoncé sur deux pages dans le magazine municipal!

Un architecte vedette, Christian de Portzamparc, peu habitué à intégrer une architecture dans un contexte historique, patrimonial, a été choisi.

Nous sommes évidemment Le projet présenté par le promoteur pour la démolition des et Jean-Luc Rigaut en février 2008. Le 22 juin 2009, Christian de Portzamparc, choisi en concertation avec le promoteur et Jean-Luc Rigaut, a présenté son projet. Il a voulu, dit-il, s'inspirer des chalets savoyards... Si le style chalet se trouve plutôt dans les alpages ou les villages alpins, il reste difficile de voir des chalets dans ces constructions du 3ème type. Les Annéciens voient plutôt des "gares de départs de téléphériques" (en prévision des JO 2018?), des "chars d'assaut sans canon", des "souvenirs du mur de l'Atlantique", des "OVNI prêts à reprendre leur vol", des "tortues géantes échouées", etc.



LES RECOURS ENGAGÉS

Des recours gracieux pour annuler les deux permis de démolir et les permis de construire ont été adressés, sans succès, au maire. Par la suite, des recours contencieux contre les permis de construire ont été déposés au tribunal administratif par Annecy Patrimoine ainsi que par l'ALAE (Association Lac Annecy Environnement). Apprenant que les travaux de démolition allaient commencer sur la base du premier permis de démolir, en concertation avec Annecy Patrimoine, l'ALAE a déposé un référé en urgence, sans obtenir gain de cause (pour des raisons de forme mais non de fond). Cette action a permis d'accélérer la procédure des recours contre les permis de construire, et la clôture de l'instruction a été arrêtée au 14 janvier 2011.

Bien que le maire d'Annecy ait annoncé en novembre dernier la démolition imminente des parties anciennes se fondant sur le premier permis de démolir purgé des recours des tiers (qui prévoit de tout démolir y compris la partie la plus ancienne), il semble que le promoteur, à moins d'un accord particulier, ne souhaite logiquement pas commencer trop vite cette démolition, puisqu'il n'est pas encore propriétaire et qu'une déconstruction d'une telle ampleur coûte très cher...

Que l'Agence régionale de santé (ARS) soit rapidement payée : c'est vraiment ce que l'Association Annecy Patrimoine souhaite en ce début d'année 2011... mais pas au prix d'un saccage du paysage annécien.

Annecy Patrimoine désire, bien entendu, que la démolition des barres en béton débute le plus rapidement possible et qu'ainsi le site retrouve l'aspect harmonieux qu'il avait jusqu'aux années 1950!







### Non à la défiguration d'Annecy!



### **Vous souhaitez soutenir l'Association Annecy Patrimoine**

Pouvoir lutter plus efficacement contre les projets qui dénaturent Annecy et son lac :

- ✓ Pour être en mesure d'avoir la meilleure assistance juridique possible.
- ✔ Proposer des contre-projets dessinés par des architectes de talent,
- → Assurer une communication qui puisse contrer la propagande municipale.
  - ☐ Je vous adresse un soutien financier de : ..... €
    - Je souhaite recevoir un bulletin d'adhésion (membre simple : 30 €, membre bienfaiteur : 100 €)
  - le souhaite être tenu au courant de vos activités.

		one toria da obarant do voc donvitos.	
Prénom:	Nom:	Adresse:	
<b>~</b> :		@:	

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt s'élevant à 66 % des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable, un reçu vous sera envoyé si vous le souhaitez.

Chèques à l'ordre d'Annecy Patrimoine - A envoyer à : Annecy Patrimoine, 68, avenue de la Mavéria 74940 ANNECY-LE-VIEUX